

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 95 du 16 décembre 2022**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

#### **CIRCULAIRE N° 275024/ARM/RH-AT/COMFORM/BELD**

relative au déroulement de la formation de deuxième niveau des sous-officiers de l'armée de terre.

Du 25 octobre 2022

**CIRCULAIRE N° 275024/ARM/RH-AT/COMFORM/BELD relative au déroulement de la formation de deuxième niveau des sous-officiers de l'armée de terre.**

Du 25 octobre 2022

N O R A R M T 2 2 0 2 6 5 1 C

## Référence(s) :

➤ [Instruction N° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 02 avril 2021 relative à la formation individuelle des sous-officiers.](#)

## Pièce(s) jointe(s) :

Cinq annexes.

## Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Circulaire N° 275024/ARM/RH-AT/COMFORM/BCF/SFIG/FGSO-E du 24 avril 2018 relative au déroulement de la formation de deuxième niveau des sous-officiers de l'armée de terre.](#)

## Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [641.1](#).

## Référence de publication :

## Préambule

La formation de 2<sup>e</sup> niveau des sous-officiers de l'armée de terre est définie par l'[instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 02 avril 2021](#) relative à la formation individuelle des sous-officiers.

La présente circulaire traite du contenu et de l'évaluation de la formation générale de 2<sup>e</sup> niveau (FG2) et de la formation de spécialité de 2<sup>e</sup> niveau (FS2) hormis pour le domaine de spécialité « musique » qui fait l'objet d'une circulaire particulière du bureau cohérence et continuum de la formation du commandement de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.

## 1. GÉNÉRALITÉS.

La mise en place depuis l'été 2021 d'un nouveau parcours pour les sous-officiers (NPSO), modifie en profondeur le continuum et le contenu de leurs formations. La réécriture de la circulaire sur la formation de 2<sup>e</sup> niveau des sous-officiers de l'armée de terre était par conséquent devenue nécessaire.

L'instauration du brevet militaire de 3<sup>e</sup> niveau (BM3) qui valide désormais l'aptitude aux fonctions de chef de section induit la modification de la finalité et donc du contour du brevet militaire de 2<sup>e</sup> niveau (BM2).

Dans cette perspective, l'objectif de la formation générale de 2<sup>e</sup> niveau (FG2) change pour dorénavant s'attacher non plus à former des chefs de section mais des sous-officiers adjoints aptes à prendre en cas de force majeure et sur une courte période le commandement de leur section.

Concrète et pratique, cette formation générale de 2<sup>e</sup> niveau modernisée est tournée vers l'engagement opérationnel. L'acquisition des méthodes et outils tactiques de niveau 6 en constitue donc le centre de gravité sans pour autant modifier ni la durée de la formation (3 semaines) à l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA), ni celle de la formation à distance (5 mois).

### 1.1. Composition de la formation de 2e niveau.

La formation de 2<sup>e</sup> niveau est articulée en deux actions de formation : la formation générale de 2<sup>e</sup> niveau (FG2) et la formation de spécialité de 2<sup>e</sup> niveau (FS2) qui concourent toutes deux à l'obtention du brevet militaire de 2<sup>e</sup> niveau (BM2).

## Responsabilités :

	Cadrage politique et cohérence du parcours.	Définition du contenu et des objectifs pédagogiques.	Mise en œuvre.
Formation générale.	DRHAT.	COMFORM.	ENSOA.
Formation de spécialité.	DRHAT.	CFT et piliers.	Organismes et centres de formation spécialisés.

### 1.2. Désignation des candidats.

Le bureau de gestion catégoriel du pôle gestion du personnel de l'armée de terre (DRHAT/P-GP/BG-Soff) désigne, pour chacune des actions de formation (FG2 et FS2), les candidats conformément à la planification définie au calendrier des actions de formation (CAF).

### 1.3. Formation / Préparation.

Les candidats, en première présentation, retenus pour suivre la formation de deuxième niveau, bénéficient d'une formation à distance (F@D) dispensée par l'ENSOA pour la FG2 et d'une préparation par les organismes ou centres de formation spécialisés pour la FS2.

### 1.4. Bénéfice d'une nouvelle préparation.

Les candidats qui répondent aux conditions décrites au point 4.2.2 de l'[instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 02 avril 2021](#) relative à la formation individuelle des sous-officiers peuvent bénéficier d'une nouvelle préparation.

### 1.5. Équivalence.

Selon les domaines de spécialité, la FS2 peut être obtenue par équivalence des diplômes déjà détenus (reconnaissance interne des diplômes) ou de l'expérience acquise (reconnaissance interne des compétences). Les conditions d'attribution de ces équivalences sont mentionnées dans la directive de formation des domaines concernés.

### 1.6. Attribution du brevet militaire de 2e niveau (BM2).

La réussite à cette formation est sanctionnée par l'attribution du brevet militaire de 2<sup>e</sup> niveau (BM2) qui consacre l'aptitude du sous-officier à assumer la responsabilité de sous-officier adjoint au sens large et en particulier le commandement ponctuel et l'instruction d'une section ou d'une cellule de niveau équivalent dans son domaine de spécialité.

### 1.7. Gestion des échecs.

En cas d'échec à tout ou partie du cycle de formation (FG2 et FS2), les candidats bénéficient, uniquement l'année suivante, d'une candidature à une nouvelle session (FG2 et/ou FS2). Dans ce cas, le candidat conserve le bénéfice des notes pour lesquelles il a obtenu le seuil minimal exigé.

## 2. DÉROULEMENT.

### 2.1. Organisation générale.

La formation se déroule sous la responsabilité d'une école (ou d'un centre d'instruction) pilote des formations du domaine de spécialité considéré (cf. annexe I).

Chaque année, l'ENSOA, responsable de la formation générale de 2<sup>e</sup> niveau et les écoles ou centres de formation chargés de la formation de spécialité de 2<sup>e</sup> niveau, planifient les différentes actions puis communiquent les dates des stages au commandement de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/COMFORM), en vue de leur publication au calendrier des actions de formations (CAF).

### 2.2. Désignation des candidats.

Période de transition BM2 : le certificat d'aptitude à la formation de 2<sup>e</sup> niveau (CAF 2) et maintenu comme un préalable à la mise en formation des sous-officiers jusqu'en 2024 (cycle BM2 2025-2026). L'édition des décisions d'admission en formation (DAF) par la DRHAT, doit être réalisée au moins 7 mois avant la mise en formation en FG2 afin de permettre l'inscription des candidats à la formation à distance d'une durée de 5 mois. Ces DAF doivent préciser le module d'anglais à préparer par les candidats pour la FG2.

À partir du cycle 2026-27, la mise en formation sera automatique à 2 ans de grade de sergent pour les sous-officiers d'origine rang et à 4 ans de grade de sergent pour les sous-officiers d'origine directe (D) et semi-directe (SD).

Seule la légion étrangère conservera à titre exceptionnel l'attribution du CAF2 comme préalable à la mise en formation de 2<sup>e</sup> niveau.

## 3. MODALITÉS.

### 3.1. Préparation à la formation de deuxième niveau.

La préparation a pour objectif de permettre au sous-officier d'acquérir les connaissances générales, militaires et techniques nécessaires pour suivre, dans de bonnes conditions, la formation de deuxième niveau (FG2 et FS2). Elle se compose dans l'année précédant la formation:

- d'une formation à distance à la FG2 de 5 mois assurée par l'ENSOA ;
- a minima d'une préparation physique et sportive et d'un entraînement au tir (à charge de la formation administrative) pour ceux qui sont aptes.

Les candidats se préparent sous la responsabilité du commandant de la formation administrative. Ce dernier désigne **un officier guide responsable de contrôler l'assiduité et la remise à niveau individualisée des candidats tout au long de leur formation à distance**. Cet officier est le contact privilégié de l'ENSOA dans le cadre de la préparation à la FG2 et des écoles ou centres de formation spécialisés pour la préparation à la FS2.

À cet effet, les formations d'emploi des candidats transmettent une fois les mutations annuelles effectuées le nom de leur officier guide à l'ENSOA et aux écoles ou centres de formation spécialisés. De leur côté, les organismes et centres de formation veilleront à faciliter le contrôle de la préparation par l'officier guide (accès aux notes des devoirs, suivi de la préparation en ligne, etc.).

La F@D préalable à la FG2 est individualisée et débute cinq (5) mois avant le stage à l'ENSOA. Elle est évaluée à l'arrivée à l'ENSOA. La note obtenue compte pour 30 p.100 de la note finale de la FG2.

La préparation à la FS2 est de durée variable selon les filières. Elle peut commencer dès l'inscription à la formation de deuxième niveau.

Le personnel servant outre-mer ou à l'étranger ne peut être désigné par son commandant de formation administrative (CFA) qu'à condition de faire l'objet **d'une affectation sur le territoire métropolitain au plan annuel de mutation suivant** lui permettant de suivre la FG2 et la FS2.

Un sous-officier effectuant son cursus de formation de 2<sup>e</sup> niveau (FG2 et FS2) **ne peut pas être désigné pour effectuer une opération extérieure ou une**

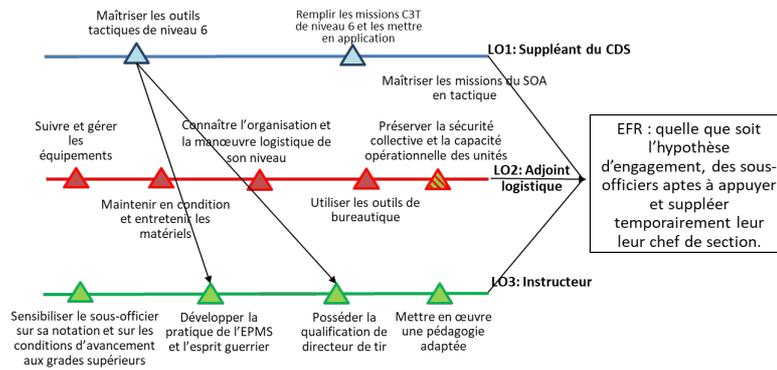
**mission de courte durée.** Toute demande de dérogation est soumise à décision du général sous-directeur gestion du personnel de la DRHAT après avis du BPRH et du BG SOFF.

### 3.2. Formation générale de deuxième niveau.

Effectuée à l'ENSOA et commune à tous les sous-officiers de l'armée de terre (exception faite des sous-officiers de la légion étrangère, de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et de ceux de la filière « MUSIQUE »), la FG2 est dispensée sur trois semaines. Elle a pour objectif de donner aux sous-officiers les connaissances et les aptitudes du niveau fonctionnel 3a de manière à ce qu'ils puissent appuyer et suppléer si nécessaire leur chef de section (CDS) tout en remplissant les responsabilités propres au sous-officier adjoint (ou équivalent),

3 lignes d'opération structurent cette FG2 :

- LO1 : suppléant sur une durée limitée du CDS (niveau 6 en tactique).
- LO2 : adjoint logistique.
- LO3 : instructeur.



Pour chacune de ces lignes d'opération, des compétences communes à acquérir ont été identifiées.

Ces compétences ont été déclinées dans un programme réparti en 6 composantes.

COMPOSANTES.	INTITULÉS.	COMPÉTENCES.	RÉPARTITION DU VOLUME HORAIRE.
A.	Formation au comportement du militaire (FCM).	Mettre en œuvre une pédagogie adaptée (actualisation des procédés d'animation d'une séance d'instruction - construire un programme ou une séance de formation).	8 p.100
B.	Formation à la mission opérationnelle (FMO).	Formation tactique commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplir les missions MCT de niveau 6 ;</li> <li>- Maîtriser des outils tactiques de niveau 6 ;</li> <li>- Posséder la qualification de directeur de tir ;</li> <li>- PrésERVER la sécurité collective et la capacité opérationnelle des unités.</li> </ul>	72 p.100

C.	Entraînement physique militaire et sportif (EPMS).	Développer la pratique de l'EPMS et l'esprit guerrier.	6 p.100
D.	Formation générale militaire et académique.	Utiliser les outils de bureautique et les applications métier (type ODB).	8 p.100
E.	Formation administrative et technique générale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Suivre et gérer les équipements ;</li> <li>— Maintenir en condition et entretenir le matériel ;</li> <li>— Connaître la manœuvre logistique de son niveau ;</li> <li>— Etre sensibilisé à sa notation et aux conditions d'avancement aux grades supérieurs.</li> </ul>	3 p.100
F.	Environnement de la formation.	Cérémonies, accueil, départ, formalités administratives.	3 p.100

Le programme détaillé figure en annexe II.

Le principe d'évaluation repose sur une notation continue incluant une évaluation des prérequis et un contrôle final sur la base d'épreuves pratiques et théoriques.

L'épreuve de course d'orientation s'adresse à tous les candidats qu'ils soient aptes ou inaptes. Elle fait appel à des qualités techniques plus qu'à des qualités physiques. Dans le cas d'un candidat exempt de sport de manière définitive et suivant la FG2 -NG sous un mode dérogatoire, une note de 10 sur 20 (10/20) lui sera attribuée.

Les coefficients affectés à chacune des composantes figurent en annexe III. de la présente circulaire.

Le stagiaire doit obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 (10/20) pour valider la FG2. En outre, toute moyenne inférieure ou égale à 5 sur 20 (5/20) dans une composante autre que la composante C « Entraînement physique militaire et sportif » est éliminatoire.

### 3.3. Formation de spécialité de deuxième niveau.

Effectuée en organisme de formation (ODF) ou centre de formation et propre à chaque domaine de spécialité, la FS2 est d'une durée variable selon les filières. Elle a pour but d'approfondir les compétences techniques dans la spécialité considérée afin de permettre aux sous-officiers de tenir les fonctions de sous-officier adjoint et/ou de spécialiste de 2<sup>e</sup> niveau au sein de leur filière professionnelle. Son contenu est complémentaire et cohérent avec celui de la FG2.

Les objectifs particuliers de la formation de spécialité de 2<sup>e</sup> niveau, les programmes, les volumes horaires et les modalités d'évaluation sont définis par les pilotes de formation en coordination avec les ODFS, les écoles ou centres de formation responsables.

## 4. MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU BREVET.

Les notes des formations FG2 et FS2 sont indépendantes. Elles sont toujours attribuées soit par l'ENSOA, soit par les écoles du domaine figurant en annexe I. La note du BM2 est constituée de la moyenne de la FG2, majorations incluses, et de la moyenne de la FS2 (sans majorations), chacune des moyennes étant affectée du coefficient un (1).

Le BM2 est délivré par l'organisme en charge de la FS2 en liaison avec la DRHAT. Ainsi si le diplôme est inscrit dans concerto par la DRHAT, les ODF sont chargés de l'édition et de l'attribution du diplôme papier. Il est attribué au premier juillet de l'année du millésime présenté à tout sous-officier ayant suivi avec succès le cycle de formation de deuxième niveau (FG2 et FS2) conformément au paragraphe 4.4.1 de l'[instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 2 avril 2021](#) relative à la formation individuelle des sous-officiers.

## 5. TEXTE ABROGÉ.

[La circulaire N° 275024/ARM/RH-AT/COM FORM/BCF/SFIG/FGSO-E du 24 avril 2018](#) relative au déroulement de la formation de deuxième niveau des sous-officiers de l'armée de terre est abrogée.

## 6. PUBLICATION.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade,  
adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre,  
commandant la formation de l'armée de terre,*

Jean-Marc CHATILLON.

## **ANNEXES**

## ANNEXE I.

### ORGANISMES PILOTES DE LA MISE EN OEUVRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE DEUXIÈME NIVEAU ET DES FORMATIONS DE SPÉCIALITÉS.

DOMAINES DE SPÉCIALITÉ.	ORGANISMES PILOTES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION DE SPÉCIALITÉ DE 2 <sup>e</sup> NIVEAU	ORGANISME PILOTE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE 2 <sup>e</sup> NIVEAU <sup>(1)</sup> .
Administration (ADM).	École des fourriers de Querqueville. (EFS) (SCA).	
Restauration, hôtellerie, loisir (RHL).		
Pilotage, budget, finances (PBF).		
Gestion des ressources humaines (GRH).		
Aéromobilité (AER).	École de l'aviation légère de l'armée de terre.(EALAT).	
Maintenance des matériels aéronautiques (MMA).		
Combat des blindés (ABC).	Écoles militaires de Saumur / École de cavalerie (EMS/EC).	
Défense nucléaire radiologique biologique et chimique (NRBC).		
Communication et relations publiques (COM).	Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD).	
Artillerie (ART).	Écoles militaires de Draguignan /École d'artillerie (EMD/EA).	
Entraînement physique et sportif (EPS).	Centre national des sports de la Défense /École interarmées des sports (CNSD/EIS).	
	Centre national des sports de la Défense /Ecole militaire d'équitation (CNSD/EME).	
Combat et techniques du génie (GEN).	École du génie (EG).	
Sécurité (SEC).		
Techniques d'opérations d'infrastructure (TOI).		
Combat de l'infanterie (INF).	Écoles militaires de Draguignan /École de l'infanterie (EMD/EI).	
Maintenance (MAI).	Écoles militaires de Bourges /École du matériel. (EMB/EM).	

Soutien du combattant (SDC) .		École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA).	
Mouvements – ravitaillements (MVT)	Écoles militaires de Bourges /École du train et de la logistique opérationnelle (EMB/ETLO).		
Musique (MUS).	Commandement des musiques de l'armée de terre (COMMAT).		
Défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC).	Écoles militaires de Saumur /Centre interarmées de Défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique (EMS/CIANRBC).		
Renseignement (RGE).	École des transmissions (ETRS).		
	Écoles militaires de Saumur /Centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (EMS/CEERAT).		
	Centre de formation interarmées au renseignement (DGSE/CFIAR)		
	Centre de formation de domaine du 1 <sup>er</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine (CFD/1 <sup>er</sup> RPIMA).		
	Centre de formation de domaine du 13 <sup>e</sup> régiment de dragons parachutistes (CFD/13 <sup>e</sup> RDP).		
	Centre d'instruction des réserves parachutistes (CIRP).		
	Centre de formation de domaine du 2 <sup>e</sup> régiment de hussards (CFD/2 <sup>e</sup> RH).		
	Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie (CF3I).		
	Centre de formation de domaine du 61 <sup>e</sup> régiment d'artillerie (CFD/61 <sup>e</sup> RA).		
	Centre de formation de domaine du 28 <sup>e</sup> groupe géographique (CFD/28 <sup>e</sup> GG).		
Systèmes d'information et de communications (SIC).	École des transmissions (ETRS).		
Montagne.	École militaire de haute montagne (EMHM)		
	École du personnel paramédical des armées (EPPA).		

Santé (SAN).	Centre de formation opérationnelle de santé (CEFOS).
	Établissement central des matériels des services de santé (ECMSSA).
Service des essences des armées.	Base pétrolière interarmées (BPIA).

### Notes

<sup>(1)</sup> Pour mémoire, le 4<sup>e</sup> régiment étranger de Castelnaudary est l'organisme pilote de la mise en œuvre de la FG2 du personnel servant à titre étranger.

## ANNEXE II. PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE DEUXIÈME NIVEAU.

COMPÉTENCES.	MATIÈRES.	PROGRAMME.
<b>COMPOSANTE A : FORMATION AU COMPORTEMENT DU MILITAIRE.</b>		
Mettre en œuvre une pédagogie adaptée (actualisation des procédés d'animation d'une séance d'instruction-construire un programme ou une séance de formation).	COMMANDER.	Les bonnes approches pédagogiques (sciences cognitives), les nouveaux outils du formateur (musette numérique, @ssimili) et la pédagogie participative par objectif (définir l'objectif, apprentissage, contrôle).
		Les outils ou les supports de commandement de la section (cahier d'ordres, la réunion, le dossier d'exercice).
		La gestion du stress.
	ÉDUIQUER.	Le SOA et la sécurité numérique.
		La discipline militaire et l'esprit de corps.
		Les risques d'internet.
		Comportement et responsabilités du SOA.
COMMUNIQUER.	Sensibilisation à la désinformation, les risques des réseaux sociaux et devoir de réserve, les éléments de langage.	

Examen d'évaluation.

**COMPOSANTE B : FORMATION A LA MISSION OPÉRATIONNELLE.**

Remplir les missions MCT de niveau 6.

Le concept C3T.

Les 3 missions tutrices de la section RECONNAITRE un point, S'EMPARER DE, DÉFENDRE.

Etude des procédés (escorte de convoi-embuscade).

Les outils tactiques (memento du CDS, carnet du chef de section).

L'OPO du CDU.

La méthode d'élaboration des ordres d'une décision opérationnelle et tactique (MEDOT).

L'ordre initial du chef de section.

FORMATION  
TACTIQUE  
COMMUNE.

L'ordre en cours d'action.

L'ordre en cours d'action exercice.

Maîtriser des outils tactiques de niveau 6.

Les comptes rendus et réactions du CDS.

La messagerie.

Rédaction d'OI.

Entraînement à la conduite.

Exercice d'entraînement autocorrigé.

Exercice environnement TN.

Posséder la qualification de directeur de tir.	INSTRUCTION SUR LE TIR.	Le rôle du directeur de tir.
		La réglementation sur le tir.
		La préparation d'une séance de tir.
Préserver la sécurité collective et la capacité opérationnelle des unités.	DÉFENSE NRBC.	Les actions du SOA dans la protection NRBC (chaîne de décontamination, pressurisation des VHL, MEO AP4C).
		Rappels sur le danger nucléaire et chimique. Moyens de protection et de détection au niveau de la section. Réaction de sureté à adopter.
	TOPOGRAPHIE.	Contrôle des prérequis acquis lors de la F@D.
	LUTTE ANTI DRONES AERIENS.	Sensibilisation au risque drone. Mesures de sauvegarde et de protection.
Examen d'évaluation.		
		Contrôle prérequis TAC coefficient 4
		Contrôle prérequis CMG/IMT coefficient 8
		Contrôle fin S1 coefficient 5
		Contrôle fin S2 coefficient 5
		Contrôle tactique S1 coefficient 7
		Contrôle tactique S2 coefficient 7
		Contrôle fin de stage TAC/NBC coefficient 9
		Contrôle fin de stage sécu tir coefficient 2
<b>COMPOSANTE C : FORMATION A L'ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIF</b>		
Développer la pratique de l'EPMS et l'esprit guerrier	ACTIVITÉS PHYSIQUES FONDAMENTALES	Pédagogie dans l'entrainement physique : le circuit de renforcement musculaire
	ACTIVITÉS PHYSIQUES MILITAIRES	Course d'orientation militaire (sur carte état-major) et apprentissage sur l'organisation d'une CO.
		Pédagogie : rappel sur les techniques de franchissement des obstacles hauts.
TECHNIQUES MILITAIRES	Présentation ORFA et séance	
<b>COMPOSANTE D: FORMATION GÉNÉRALE MILITAIRE ET ACADÉMIQUE</b>		

Utiliser les outils de bureautique.	BUREAUTIQUE	EXCEL : outil de base de création d'une liste de perception, gestion du matériel
		EXCEL: Exercices d'entraînement de création d'ODB, listes de perception et gestion du matériel
		EXCEL: Exercice évalué + correction collective
		Sensibilisation aux logiciels DBM et SILRIA
<b>COMPOSANTE E: FORMATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE GÉNÉRALE</b>		
Suivre et gérer les équipements ; Maintenir en condition et entretenir le matériel ; Connaître la manœuvre logistique de son niveau.	MAINTENANCE	Gestion de matériel par le SOA
		La documentation réglementaire
		Exercice de mise en situation sur la manœuvre logistique de son niveau
Sensibiliser le sous-officier sur sa propre notation et sur les conditions statutaires d'avancement aux grades supérieurs	RH SOUS-OFFICIER	Notation et avancement sous-officier
<b>COMPOSANTE F: ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION</b>		
Cérémonies, accueil, départ, formalités administratives.	ACCUEIL FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	Formalités d'accueil - présentation du stage Questionnaire d'évaluation du stage et de la préparation Aide à la formation par le chef de section. Formalités de départ Signature des feuilles de notes Résultats collectifs Aide à la formation

### ANNEXE III.

#### COEFFICIENT DES ÉPREUVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE DEUXIÈME NIVEAU.

LIBELLE BRANCHE DE L'ARBORESCENCE	NUMERO UNITE DE VALEUR	NOTE MAXIMUM	COEFFICIENT	NOMBRE DE NOTES	NOTE ELIMINATOIRE
FORMATION GENERALE DE NIVEAU 2 DU 5M2		20	100		5,9999
EVALUATION DE LA FORMATION A DISTANCE	1		30		
EVALUATION DE LA F@D COMPTE RENDU INFORMATIQUE	1		4	1	
EVALUATION DE LA F@D TACTIQUE	1		4	1	
EVALUATION DE LA F@D CONNAISSANCE MILITAIRE GENERALE	1		8	1	
EVALUATION DE LA F@D TOPOGRAPHIE	1		2	1	
EVALUATION DE LA F@D CONNAISSANCES DE LA DEFENSE NATIONALE	1		8	1	
EVALUATION DE LA F@D ANGLAIS	1		4	1	
COMPOSANTE A : FORMATION AU COMPORTEMENT MILITAIRE	2		10		5,0000
FCM (OCM)	2		10	1	
COMPOSANTE B - FORMATION A LA MISSION OPERATIONNELLE	3		52		5,0000
EXERCICE TACTIQUE FIN DE SEMAINE 1	3		7	1	
EXERCICE TACTIQUE FIN DE SEMAINE 2	3		7	1	
EXERCICE TACTIQUE VBS	3		20	1	
CONTROLE CONTINU SEMAINE 1 (OCM)	3		3	1	
CONTROLE CONTINU SEMAINE 2 (OCM)	3		3	1	
AUT SECURITE DU TR (OCM)	3		3	1	
TACTIQUE (OCM)	3		3	1	
NRBC (OCM)	3		2	1	
LADA (OCM)	3		1	1	
MAINTENANCE / LOGISTIQUE (OCM)	3		2	1	
SANITAIRE (OCM)	3		1	1	
COMPOSANTE C - FORMATION A L'ENTRAINEMENT PHYSIQUE MILITAIRE ET SF	4		5		5,0000
COURSE D'ORIENTATION	4		3	1	
EPMS (OCM)	4		2	1	
COMPOSANTE D - FORMATION GENERALE MILITAIRE ET ACADEMIQUE	5		3		5,0000
BUREAUTIQUE	5		3	1	

### ANNEXE IV.

#### FEUILLE DE NOTE INDIVIDUELLE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DE DEUXIÈME NIVEAU.

N° identifiant :	Promotion :	Section :
Nom :	Prénoms :	

COMPOSANTES.	ÉPREUVES.	NOTES.	COEFFICIENT.	MOYENNE.
<b>Prérequis.</b>	Connaissance de la Défense nationale.		8	
	Compte-rendu informatique.		4	
	Topographie.		2	
	Fondamentaux sur les ordres tactiques.		4	
	Connaissances militaires générales.		8	
	Anglais module opérationnel 1 ou 2.		4	
<b>A.</b>	FCM QCM comportement militaire.		10	
<b>B.</b>	Tactique semaine 1.		7	
	Tactique semaine 2.		7	
	Tactique VBS.		20	
	QCM contrôle continu semaine 1.		3	
	QCM contrôle continu semaine 2.		3	
	QCM AIT sécurité Tir.		3	

	QCM tactique.		3	
	QCM NRBC.		2	
	QCM LADA.		1	
	QCM MAI / LOG.		2	
	QCM SAN.		1	
C.	QCM EPMS.		2	
	CO.		3	
D.	QCM bureautique.		3	
TOTAL.			100	
	Majoration.			
	Moyenne générale.			
Pris connaissance le :		Émargement :		

**ANNEXE V.  
BREVET MILITAIRE DU DEUXIÈME NIVEAU, FEUILLE INDIVIDUELLE DE RÉSULTATS.**

BREVET MILITAIRE DU 2<sup>e</sup> NIVEAU  
FEUILLE INDIVIDUELLE DE RÉSULTATS.

Identifiant Défense :

Numéro SAP :

Nom :

Prénom :

Domaine de spécialité :

Filière :

Option :

Note du stage FG2 : /20

Note du stage FS2 : /20

Moyenne du BM2 : /20 Mention :

Date d'attribution du BM2 : À, le

Le <sup>(1)</sup>

Commandant  
<sup>(2)</sup>

Date d'attribution rectifiée <sup>(3)</sup> : À, le

Le <sup>(3)</sup>

*Destinataires:*  
DRHAT/P-GP.  
Dossier de l'intéressé(e).

<sup>(1)</sup> Grade, nom.  
<sup>(2)</sup> Organisme de formation, centre de spécialisation.  
<sup>(3)</sup> Éventuellement par la DRHAT/P-GP.